

sens de notre politique nationale. Quand même on dirait, dans ce Parlement, qu'on a enseigné à nos enfants que le Red Ensign est le drapeau national, je dis, et je le dirai toujours, que c'est faux, que c'est un drapeau qui a été désigné pour servir à nos troupes sur les champs de bataille; mais ce n'est pas un drapeau national, ce n'est qu'un drapeau d'occasion.

J'entendais un autre dire que le trifolié était un drapeau plutôt commercial. Je me demande lequel des deux est le plus commercial, puisque le Red Ensign est le drapeau de la Marine marchande britannique. Je me demande comment on peut prétendre que l'un est moins commercial que l'autre!

Monsieur l'Orateur, je rappelle ces quelques paroles qui ont été prononcées par certains députés des deux côtés de la Chambre pour signaler que ceux qui les ont prononcées ont manqué de sérieux à ce moment-là. Je ne peux concevoir qu'un conservateur, qu'il soit canadien-français, canadien-anglais ou néo-canadien, puisse être sérieux quand il tente de prouver à la Chambre que le Red Ensign est notre drapeau national. Il n'est certainement pas sérieux.

Je ne peux, non plus, concevoir que les conservateurs soient sérieux lorsqu'ils demandent la tenue d'un référendum sur le projet du drapeau. Hier soir le député de Saint-Jean-Iberville-Napierville (M. Dupuis), nous en a donné la preuve—ce qui nous manquait auparavant. Au fait, il a prouvé que certains conservateurs d'aujourd'hui ont justement renié, en 1961, ce qu'ils prêchent aujourd'hui. C'est donc dire qu'il y a de la bouffonnerie quelque part, des farceurs, à la Chambre. Nous voulons mettre un frein à cet état de choses, car je ne crois pas qu'il y ait aucun député sérieux qui désire faire de cette enceinte un théâtre où l'on joue la comédie. Toute la population canadienne est d'avis qu'il faut mettre un frein à cette farce monumentale.

On dit qu'il faut respecter le droit de parole. Oui, monsieur l'Orateur, je respecte le droit de parole, mais quand quelqu'un a donné son opinion une fois, même deux fois, et jusqu'à trois fois, j'estime que la quatrième fois ce n'est plus un droit de parole mais de l'exagération. A ce moment-là, les cultivateurs de nos comtés appellent cela de la folie et disent que les coupables de cette exagération méritent d'être envoyés à l'hôpital.

Je crois qu'il est temps que le gouvernement libéral prenne ses responsabilités. Si nous étions capables de prendre la responsabilité du gouvernement, nous le ferions avec grand cœur.

Il paraît que la motion que nous avons l'intention de présenter hier n'était pas con-

forme au Règlement. Or, nous avons dû la modifier avant de la présenter. Par ailleurs, après avoir consulté de vieux politiciens, j'ai su qu'une motion visant la création d'un comité de la Chambre ne pouvait être proposée que par un ministre, et non par un simple député.

Il faut que cette motion soit présentée par un ministre et c'est pour cette raison que je prends la parole aujourd'hui, pour exiger du gouvernement libéral qu'il prenne ses responsabilités et propose cette motion visant la formation d'un comité, comme on l'a suggéré hier, avec un temps limité pour la présentation du rapport du comité et un temps limité pour la discussion dudit rapport.

Nous assurons le gouvernement que nous l'appuierons à deux mains, et ce pour la paix et l'unité dans le pays. J'irai même jusqu'à dire que si, un jour, il est obligé d'imposer le bâillon, nous l'appuierons dans le but de sauvegarder l'unité du Canada, car plus nous avançons dans cette voie, plus nous creusons ce fossé qui divise les Canadiens. Il faut mettre un terme à cette scission, et je suis persuadé que ce n'est pas en continuant ce marathon que nous en viendrons à une entente. Au fait, les événements des journées précédentes ont prouvé qu'on pourrait débattre la question pendant trois autres mois, que cela ne donnerait rien du tout; nous reculons au lieu de progresser.

Il faut absolument trancher la question et la seule solution, à mon sens, c'est celle qu'a proposée l'honorable député de Trois-Rivières (M. Balcer), encore une fois au nom de son parti, à l'effet qu'il fallait établir un comité dont la fonction serait de choisir un drapeau qui serait approuvé par la plus grande majorité des députés. J'affirme qu'il incombe à la Chambre de choisir un drapeau national distinctif pour le Canada, par l'intermédiaire d'un comité qui étudierait la question durant 60 jours, et dont le rapport pourrait être discuté ultérieurement pendant quatre, cinq ou six jours, bref pour un temps déterminé, alors que la majorité pourrait enfin se prononcer, une fois pour toutes, sur la question d'un drapeau national distinctif.

Je dis bien un drapeau national distinctif, non pas deux drapeaux ni le Red Ensign, car je ne vois pas pourquoi le Canada, comme tous les autres pays du Commonwealth, ne serait pas représenté par son propre drapeau national distinctif, au sein du Commonwealth des nations. Essayez donc de trouver un seul pays du Commonwealth qui ait besoin de deux drapeaux pour indiquer son appartenance au Commonwealth. Si nous sommes incapables de nous présenter avec notre drapeau national distinctif, eh bien nous ne sommes pas dignes d'avoir un drapeau, nous ne sommes pas dignes de porter le nom de nation canadienne.